

# CONTRAT DE TRAVAIL POUR UN MEDECIN SALARIÉ D'UN CENTRE DE THALASSOTHERAPIE

Entre les soussignés :

- Société ..... dont le siège est à .....  
Représentée par ..... agissant en qualité de .....  
d'une part,

- et Docteur : .....  
.....  
Nom, Prénom, Numéro ordre, Qualification, CIN, Adresse, Tél.

d'autre part,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

## **ARTICLE 1 :**

La société ..... Représentée ci-dessus engage le Docteur ..... en qualité de Médecin à plein temps chargé de la médecine préventive pour les clients du centre de thalassothérapie et de la médecine curative relevant strictement de la vocation originelle des centres de thalassothérapie telle que dictée par le décret N° 92 - 1297 du 13 juillet 1992, sauf cas urgent.

## **ARTICLE 2 :**

Le Docteur ..... s'engage à respecter le secret professionnel et à ne faire, sans l'autorisation de l'administration, aucune communication écrite ou verbale à des tiers sur les questions se rattachant aux travaux pour les quels il est engagé.

## **ARTICLE 3 :**

Le Docteur ..... exercera son activité en toute indépendance (article 11 du code de déontologie médicale).

## **ARTICLE 4 :**

La durée du travail du Docteur ..... est de 36 heures par semaine.

## **ARTICLE 5 :**

La rémunération mensuelle brute du Docteur ..... est fixée comme suit :

- Le salaire de base : .....
- Les indemnités : .....

Il bénéficiera également des avantages en nature suivants : .....  
.....

## **ARTICLE 6 :**

Le Docteur ..... s'engage à ne pas percevoir d'honoraires de la part des clients du centre de thalasso-thérapie.

## **ARTICLE 7 :**

Le présent contrat entre en vigueur à partir du ..... Il est valable pour une durée de .....

En cas de résiliation, un préavis sera signifié par l'une des parties à l'autre, par lettre recommandée avec accusé de réception, un mois au moins avant l'échéance. Une copie sera adressée au conseil régional de l'ordre des médecins territorialement compétent.

## **ARTICLE 8 :**

Pour tout litige découlant de l'application de ce contrat, le recours se fait préalablement auprès du conseil régional de l'ordre des médecins territorialement compétent.

## **ARTICLE 9 :**

Ce contrat doit être établi en ..... exemplaires et ne prendra effet qu'après l'accord du conseil régional de l'ordre des médecins territorialement compétent.

Fait à ....., le .....

LU ET APPROUVE

Le Responsable du Centre

Le Médecin

Avis du C.R.O.M.